



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU  
12 JUILLET 2023

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le douze juillet deux mille vingt trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le six juillet deux mille vingt trois et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS :** Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Louis-Hervé TRELLU, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Violette ROMERA, Hubert BACHELARD, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Kellie CARMET, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Magalie TRAMIER

**REPRESENTES :** Alain ARIA à Jean-Jacques DECORDE, Bruno BRETON à Bernard RAMOND, Jocelyne PASTOR à Hervé SUGNER, Diana PELLETIER à Claire BLANC, Philippe BERNARD à Jacques GAÏOLI, Hélène ALLIETTA à François BERGA

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2023-072	<b>Associations</b>  Octroi d'une subvention exceptionnelle auprès de l'Association « Jazz Mania »
-----------------------------	--

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Municipalité de Lambesc a sollicité l'association Jazz Mania afin de prendre en charge la régie des manifestations suivantes :

- Concert Chorale de l'Association Chœur Evasion : Les 17 et 18 juin à l'Espace Sévigné,
- Fête de la musique : Le 21 juin dans le centre ancien,
- Concert de l'Ecole de Musique : Le 29/06 à l'Ecole de Musique Espace Beaudoux,
- 8ème rencontre européenne orchestrale de jeunes guitaristes de Guitarles Académie : Le 12/07 à l'Espace Sévigné,
- Festival de théâtre amateur de l'Association Lez Ensoleillés : Du 13 au 15 octobre à l'Espace Sévigné.

Le régisseur son a en charge la sonorisation du spectacle et le choix de l'implantation des micros en installant le matériel en fonction du spectacle.

Le régisseur lumière intervient dès lors qu'il reçoit des plans lumière de l'organisateur du spectacle, l'emplacement, les différents projecteurs à utiliser ainsi que les couleurs à adapter.

A cet effet, Il est proposé au Conseil Municipal de verser à l'association JAZZ MANIA pour l'exercice 2023 une subvention exceptionnelle à hauteur de 3 500 €, pour permettre d'assurer les régies sur les prestations demandées,

**Après en avoir délibéré  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** de verser à l'association « Jazz Mania », une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 3 500.00 €
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget principal 2023
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

**La présente délibération est adoptée par 25 voix POUR et 4  
ABSTENTIONS (Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne  
ARCHAMBAULT, Kellie CARMET)**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

**La Secrétaire de Séance**

**Anne-Laure JOLY**



**Le Maire de Lambesc,**

**Bernard RAMOND**

